

Dans le cadre de la réglementation aérienne, certaines zones du département de la Drôme font l'objet d'une interdiction permanente de survol au-dessus et autour des CNPE et des sites sensibles. Ces zones sont caractérisées par un rayon d'exclusion de 4,5 km au tour du site sous le plafond des 3500 pieds (environ 1050 m). On parle de zones P pour Prohibited).

Cadre général

2 zones P sont identifiées en Drôme et doivent être intégrées en cas d'engagement de l'hélicoptère bombardier d'eau indicatif « MORANE26 » :

- **Zone P12** : CNPE CRUAS – la zone d'interdiction de survol déborde sur le massif du Château de Muzard (La Coucourde et Savasse) ;
- **Zone P19** : CNPE et SITE NUCLEAIRE TRICASTIN – la zone d'interdiction déborde sur le massif de ST Paul 3 Châteaux, ST Restitut et Bollène.

« Des dérogations sont prévues pour les aéronefs de la défense, de la gendarmerie, des services de police, des douanes, de la santé, intervenant au profit d'EDF, de la sécurité civile et de surveillance ayant à intervenir dans le cadre de leur mission et ne pouvant contourner cette zone, après obtention des éléments de pénétration. »

Comme indiqué dans l'ordre national d'opérations FDF, les hélicoptères départementaux peuvent intégrer le dispositif de lutte et de défense de la forêt contre les incendies. A ce titre ils peuvent bénéficier des dérogations de pénétration dans certaines conditions.

Pour se faire, lors de l'analyse de la zone d'intervention et uniquement si l'intervention est nécessaire et lorsque l'HBE travail à proximité de ces zones :

Actions	Par qui ?	A qui ?
Identifier la zone P concernée	Cadre HBE et/ou Chef de salle opérationnelle	
Informer le CNOA	Chef de salle opérationnelle	Permanence CNOA
Transmettre le code transpondeur	Permanence CNOA	Chef de salle opérationnelle
Transmettre le code transpondeur	Chef de salle opérationnelle	Cadre HBE / pilote HBE

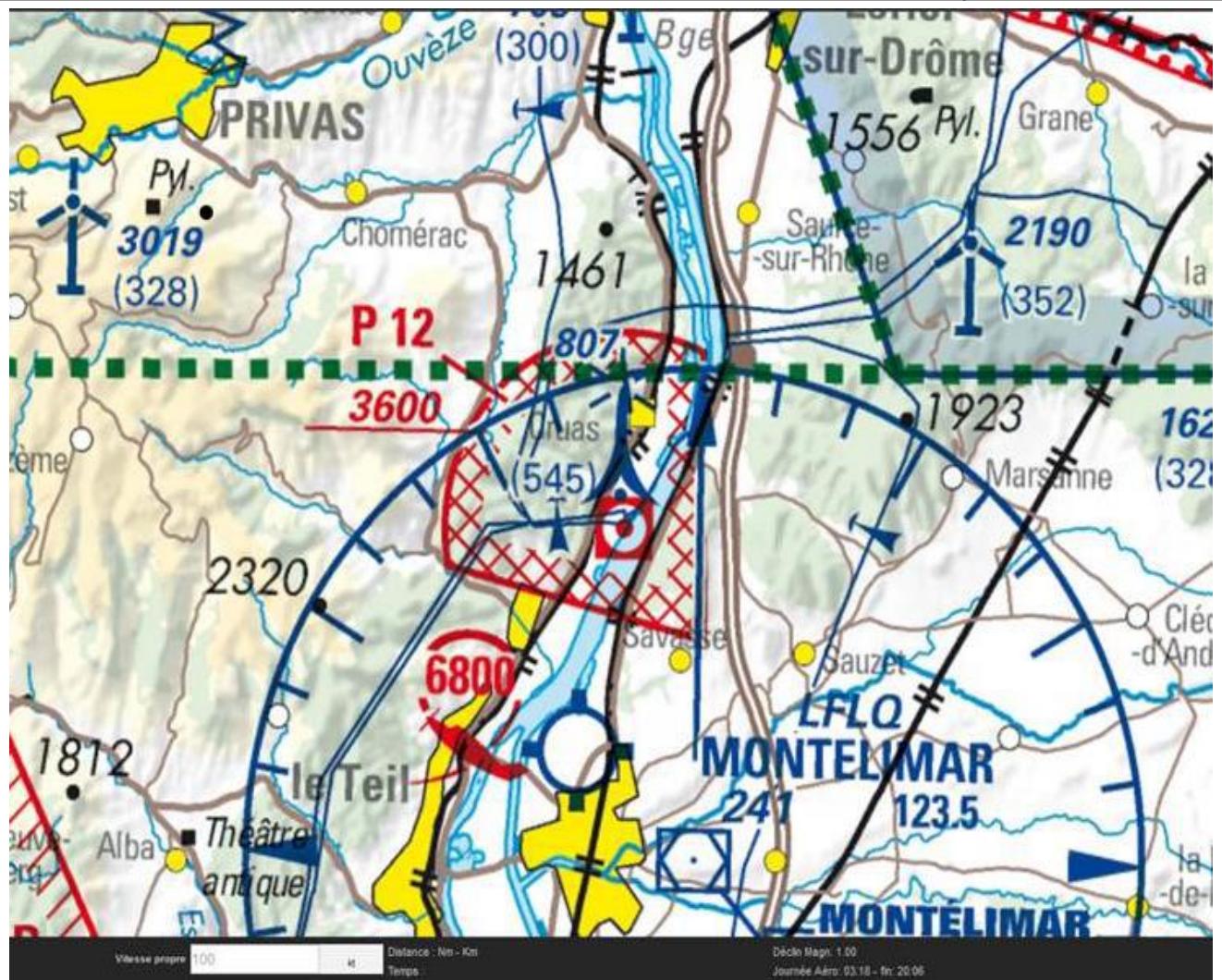
**ATTENTION : LE NON RESPECT DE CETTE PROCEDURE ABOUTIRA AU DECOLLAGE
DES MOYENS AERIENS DE LA DEFENSE AERIENNE**

**Dérogation possible –
Conduite à tenir
Doctrine opérationnelle**

Centre national des opérations aériennes
0800 39 73 75 (numéro vert)
04 78 14 31 43

cdaoa-bao-cnoa-rems.chef.fct@intradef.gouv.fr

Cartographie
 Zone P12
 CNPE
 CRUAS



Cartographie
 zone P19
 CNPE / SITE
 NUCLEAIRE
 TRICASTIN
 Coordonnées
 CNOA

